

Présentation de la démarche PPRT

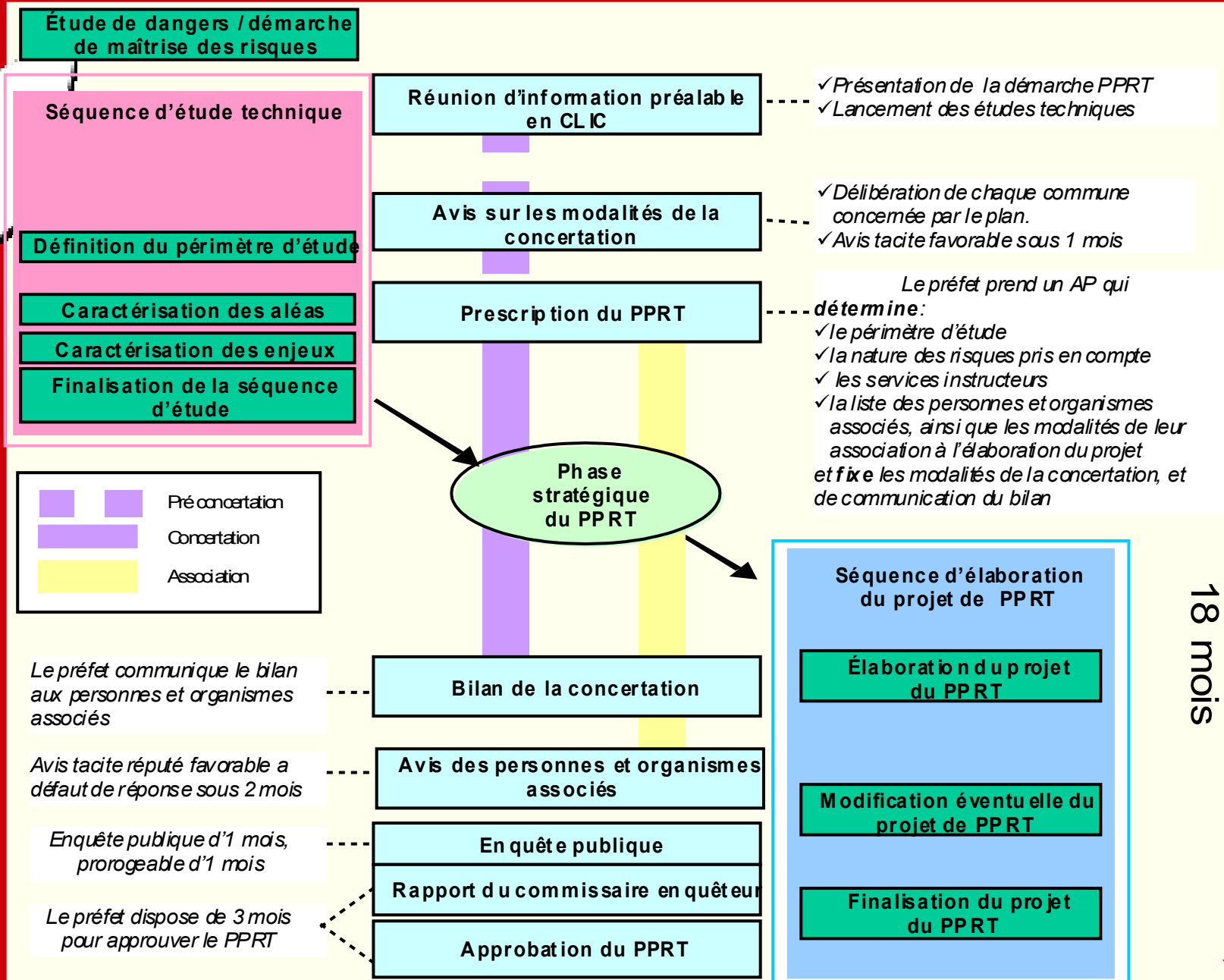
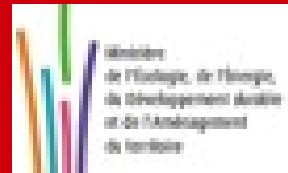
Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Rhône-Alpes

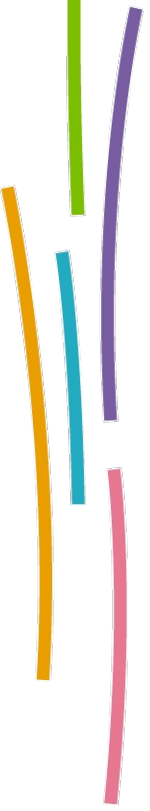
La démarche PPRT





L'AP de prescription du PPRT (18 mars 2010)

- Périmètre d'étude
- Nature des risques
- Services instructeurs
- Modalités de concertation
- Personnes et organismes associés



Périmètre d'étude, nature des risques

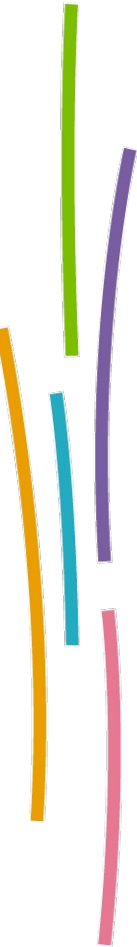
Périmètre d'étude : 3 communes concernées, Saint-Marcel, Notre-Dame-Du-Pré et Hautecour

Territoire susceptible d'être impacté par des effets toxiques, thermiques et de surpression



Concertation avec les habitants

- Mise à disposition du public des documents d'élaboration du PPRT en mairie de Saint Marcel et sur le site internet des CLIC de la région Rhône-Alpes
- Mise en place d'un registre à la mairie de Saint Marcel pour recueillir les observations du public (y compris les courriers reçus)
- Organisation a minima d'une réunion publique d'information (sur le projet de zonage du PPRT, avant l'enquête publique)



Personnes et organismes associés

- Exploitant des installations à l'origine du risque (MSSA)
- Communes sur le territoire de laquelle le PPRT doit s'appliquer
- Préfet
- Représentant désigné du CLIC
- Conseil général
- Conseil régional



L'aléa : le point de départ

Qu'est-ce que l'aléa technologique ?

C'est la **probabilité** d'un phénomène dangereux combinée à l'**intensité** de ses effets

En d'autres termes
Probabilité x Intensité

L'aléa : le point de départ

Ou encore

Est-ce qu'un **phénomène dangereux** (ex : fuite de gaz toxique d'un réservoir de stockage) peut avoir lieu ?

Quelle va en être l'**ampleur maximale** (ex : la concentration et la durée d'exposition) en un point donné du territoire ?



L'aléa : comment l'obtenir ?

Rappel : l'étude de dangers (EDD) fourni par l'exploitant a permis de...

- recenser tous les phénomènes dangereux (toxiques, thermiques et de surpression)
- évaluer leur probabilité sur l'un des 5 niveaux retenus :

A: Très Forte B: Forte C: Élevée D: Moyenne E: Faible

Exemple : le réservoir de chlore a une probabilité C (Élevée) de fuir

- évaluer l'intensité de leurs effets sur une classification à 4 niveaux :

SELS Létaux significatifs	SEL Létaux	SEI Irréversibles	Indirect Bris de vitres
Très grave	Grave	Significatif	Indirect

Exemple : si le réservoir fuit, à un endroit donné du site la concentration en Chlore sera de 400 mg/m^3 pendant une demi-heure, ce qui correspond à un seuil d'effet léthal (SEL)

Les aléas, comment les quantifier ?

En chaque point du territoire, et pour chaque type d'effet

- on cumule l'ensemble des probabilités des phénomènes dangereux à envisager
- on retient leur seuil d'intensité maximal

On en déduit le niveau d'Aléa à l'aide d'une échelle à 7 niveaux

Très grave			Grave			Significatif			Indirect
>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	>D	5E à D	<5E	Tous
TF+	TF	F+	F	M+	M	Fai			

Les aléas comment les visualiser ?

pour chaque point du territoire, on reporte les niveaux d'aléas calculés.

Cela permet...

- d' établir la cartographie des aléas

Exemple : cartographie des aléas toxiques

Les 3 types d'effets (toxiques, thermiques et de surpression), sont ainsi cartographiés

Fai
M
M+
F
F+
TF
TF+

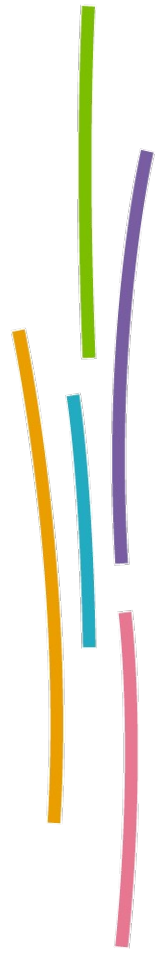


- et par conséquent de fixer le périmètre d'étude du **PPRT**

Les aléas et les principes de la réglementation

- Mesures foncières

		Niveaux d'aléas	TF+	TF	F+	F
Réglementation sur l'existant	Mesures foncières	Conditions d'inscription des enjeux vulnérables dans un secteur d'expropriation possible	D'office pour le bâti résidentiel. Modulable pour les activités	Selon contexte local (association)	Non proposé	
		Conditions d'inscription des enjeux vulnérables dans un secteur de délaissement possible	Pour mémoire, secteur d'expropriation possible (délaissement automatique une fois la DUP prise)	D'office pour le bâti résidentiel. Modulable pour les activités	Selon contexte local (association)	



La carte des aléas pour MSSA

Etudes des dangers transmises par l'exploitant les 27 décembre 2006 (usine haute) et 24 octobre 2007 (usine basse)

- UH : Évaluation initiale et de clôture par l'inspection des installations classées : rapport transmis au préfet le 19 juin 2007 et arrêté complémentaire du 8 août 2007
- UB : Tierce expertise par l'IRSN de la validité des niveaux de confiance, des probabilités d'occurrence et des exclusions proposées (pour l'usine basse), le 18 juin 2009; transmission à l'inspection le 10 décembre 2009



La carte des aléas pour MSSA

Phénomènes dangereux retenus pour la cartographie des aléas

- UH : - 7 phénomènes retenus émission toxique de chlore suite à rupture de ligne de chlore liquide
 - exclusion du phénomène de ruine totale d'un wagon de chlore
- UB + canalisations de transfert : 71 phénomènes
 - émission toxique de chlore au niveau du chloroduc
 - surpression cuve de propane (BLEVE)
 - émission toxique de chlore suite à rupture du chloroduc desservant l'atelier chlorures métalliques
 - exclusion de 8 phénomènes

La carte des aléas pour MSSA

Aperçu de la liste des phénomènes dangereux retenus pour la cartographie des aléas

N°	Désignation du phénomène dangereux (usine basse : en orange ; usine haute : en jaune)	Classe de probabilité	Type d'effet	Zone des dangers très graves (m)	Zone des dangers graves (m)	Zone des dangers significatifs (m)	Zone des effets indirects par bris de vitres (m)	Cinétique	Point d'application
1	EL4 - émission de chlore salle d'électrolyse	E	toxique	66	66	145		rapide	extracteurs EL1
2	EL5 - émission de chlore salle d'électrolyse	C	toxique	66	66	145		rapide	extracteurs EL1
3	EL4bis - émission de chlore salle d'électrolyse	E	toxique	60	60	118		rapide	extracteurs EL2
4	EL5bis - émission de chlore salle d'électrolyse	C	toxique	60	60	118		rapide	extracteurs EL2
5	ETC2 - émission de chlore local traitement	E	toxique	100	100	205		rapide	TC
6	ETC3 - émission de chlore local traitement	D	toxique	34	35	60		rapide	TC
7	ETC4 - émission de chlore local traitement	C	toxique	34	35	60		rapide	TC
8	ETC5 - émission de chlore local traitement	A	toxique	34	35	60		rapide	TC
9	F1C1 - fuite mineure au niveau d'un chloroduc BLEU	D	toxique	13	13	56		rapide	Tronçon BLEU
...	...							rapide	...
28	R3C4 - rupture des 3 chloroducs JAUNE	C	toxique	74	74	245		rapide	Tronçon JAUNE
...	...								
38	R3C4 - rupture des 3 chloroducs VERT	C	toxique	87	87	287		rapide	Tronçon VERT
...	...								
44	R1C3 bis - fuite majeure au niveau d'un chloroduc TURQUOISE	E	toxique	77	77	321		rapide	Tronçon TURQUOISE
45	R1C4 - fuite majeure au niveau d'un chloroduc TURQUOISE	E	toxique	77	77	321		rapide	Tronçon TURQUOISE
46	R1C4 bis - fuite majeure au niveau d'un chloroduc TURQUOISE	E	toxique	77	77	321		rapide	Tronçon TURQUOISE
47	R3C3 - rupture des 3 chloroducs TURQUOISE	E	toxique	77	77	321		rapide	Tronçon TURQUOISE
...	...								
58	R3C4 - rupture des 3 chloroducs ROSE	C	toxique	60	60	171		rapide	Tronçon ROSE
59	RCMExt1 - rupture chloroduc atelier chlorures métalliques	E	toxique	37	42	160		rapide	chloroduc interne
60	RCMExt2 - Rupture chloroduc atelier chlorures métalliques	D	toxique	15	15	69		rapide	chloroduc interne
61	RCMExt3 - Rupture chloroduc atelier chlorures métalliques	C	toxique	20	20	45		rapide	chloroduc interne
62	RNa3 - rupture sodioduc	E	surpression	10	15	25	50	rapide	sodioduc
63	RNa4 - rupture sodioduc	D	surpression	10	15	25	50	rapide	sodioduc
64	P1 - BLEVE cuve propane à 60 % de remplissage	E	thermique	140	200	250		rapide	cuve
65	P2 - BLEVE cuve propane à 60 % de remplissage	E	surpression	45	65	180	360	rapide	cuve
66	P3 - BLEVE camion propane	E	thermique	125	170	215		rapide	aire dépotage
67	P4 - BLEVE camion propane	E	surpression	45	65	130	260	rapide	aire dépotage
...	...								
72	A1 - Rupture ligne chlore liquide en pied de jaugeur	E	toxique	250	250	925		rapide	jaugeur 1
73	A2 - Rupture ligne chlore liquide en pied de jaugeur	E	toxique	204	204	682		rapide	jaugeur 1
74	A1bis - Rupture ligne chlore liquide en pied de jaugeur	E	toxique	250	250	925		rapide	jaugeur 2
75	A2bis - Rupture ligne chlore liquide en pied de jaugeur	E	toxique	204	204	682		rapide	jaugeur 2
76	B1 - Rupture bras de chargement wagon	E	toxique	250	250	925		rapide	wagon
77	B2 - Rupture bras de chargement wagon	E	toxique	204	204	682		rapide	wagon
78	C - Perte confinement des chloroducs par la tour d'abattage	E	toxique	63	63	265		rapide	cheminée tour



Programme de travail

- Finalisation de la carte des enjeux (DDT)
- Réunion publique : fin avril 2009
- Deuxième réunion des POA (finalisation de la séquence d'études techniques, stratégie, urbanisation future) : ?

